

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 AVRIL 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Mesures pour l'emploi –  
mise en place de contrats  
aidés**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 10

**OBJET** : MESURES POUR L'EMPLOI – MISE EN PLACE DE CONTRATS AIDÉS

**RAPPORTEUR** : Madame GOMMIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le contexte économique actuel, le Gouvernement a mis en place de nouvelles mesures destinées à favoriser le retour à l'emploi.

La Ville souhaite renouveler son engagement en faveur de la politique d'accessibilité à l'emploi en ouvrant la possibilité de recruter selon les modalités du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) et des Emplois d'avenir au sein de ses services.

Les Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) sont à destination des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Ils peuvent être conclus pour durée 6 à 24 mois avec un temps de travail hebdomadaire minimum de 20 heures.

Le concours financier de l'État pour ces contrats s'élève à 90% du SMIC plafonné à 26 heures hebdomadaires. Le Conseil Général des Yvelines s'associe au dispositif en complétant l'aide de l'État à hauteur de 50% du coût résiduel. Le coût résiduel de ces emplois pour la Ville s'élèverait à 4 000 € en année pleine.

Les Emplois d'avenir sont à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés. Ils peuvent être conclus pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec un temps de travail hebdomadaire minimum de 35 heures et une obligation de formation diplômante.

L'État finance ces contrats à hauteur de 75% du SMIC pour 35 heures hebdomadaires. Le coût résiduel de ces emplois pour la Ville s'élèverait à 9 800 € en année pleine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de ces dispositifs au sein de la collectivité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat relatives à ces contrats et l'ensemble des documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

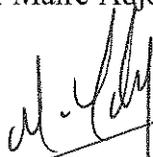
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place des dispositifs C.A.E. et Emploi d'avenir au sein de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat relatives à ces contrats et l'ensemble des documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines